

EUROMED REPORT

Edition no 30

10 octobre 2001

PROCESSUS DE PAIX AU MOYEN-ORIENT

DECLARATION DU CONSEIL DE L'UE, LE 9 OCTOBRE 2001

L'Union européenne exprime sa vive inquiétude face à la nouvelle dégradation de la situation au Proche Orient. Elle déplore l'alourdissement considérable du bilan des victimes résultant des affrontements, de la terreur, des provocations et de la violence. Elle exprime sans réserve son soutien au dialogue Peres-Arafat qui doit conduire à une solution politique durable.

Elle appelle les parties à mettre en oeuvre de bonne foi les engagements qu'elles ont souscrits dans le cadre du cessez-le-feu, et à ouvrir le dialogue direct qui devrait être entamé suite aux recommandations du rapport Mitchell et viser à l'ouverture urgente d'une perspective de solution politique.

A cet égard, l'Union européenne demande aux parties de s'accorder sur un mécanisme impartial de surveillance qui puisse les aider à surmonter leurs divergences et les obstacles qu'elles rencontrent dans leurs efforts de réconciliation. L'UE reste prête à contribuer à un tel mécanisme.

Par ailleurs, l'Union européenne se félicite de la déclaration du Président Bush reconnaissant le droit des Palestiniens à un Etat viable pour autant que le droit à l'existence d'Israël soit garanti. C'est la position de l'UE depuis longtemps.

A cet effet, l'UE souligne toute l'importance d'un dialogue renforcé entre l'UE et les Etats-Unis. L'Union européenne engage les Etats-Unis à exercer toute leur influence en vue d'un règlement du conflit au Moyen-Orient.